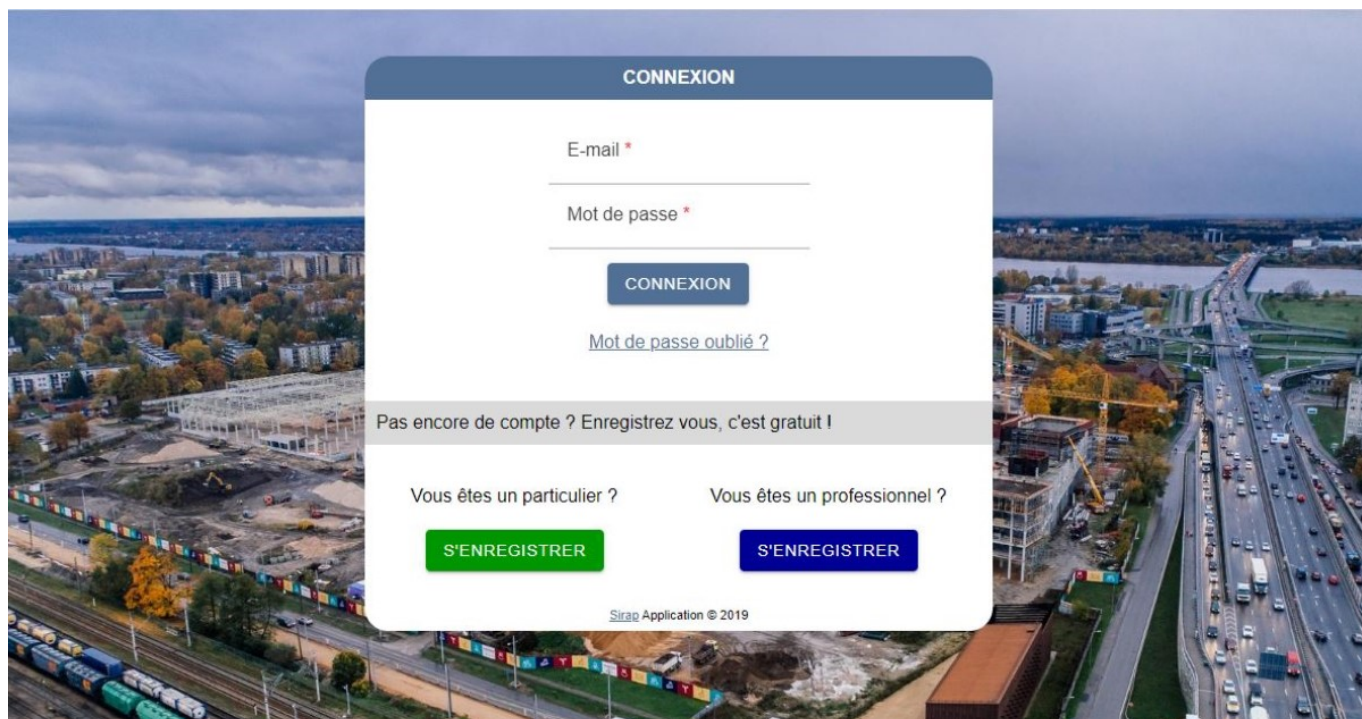


Portail usager urbanisme



Depuis le 1er janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme pourront être reçues sous forme dématérialisée, par l'intermédiaire du Portail Usager Urbanisme de la commune.

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, ce portail numérique vous simplifie les démarches administratives concernant les demandes d'urbanisme :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Déclaration préalable de travaux
- Certificats d'urbanisme
- Permis d'aménager




Pour ceux qui le souhaitent, le dépôt et l'instruction des demandes d'urbanisme pourront toujours se faire sous format papier.

Le service urbanisme est ouvert au public :

- les lundis et mercredis matin, sans rendez-vous
- les mardis, jeudis et vendredis matin, avec rendez-vous – Demande de rendez-vous par mail uniquement : urbanisme@mairieleslogesenjosas.fr

Contact

Mairie - Service Urbanisme

-  Julien Muselet
-  [01 39 07 16 74](tel:0139071674)
-  urbanisme@mairieleslogesenjosas.fr

Sur le même sujet



L'urbanisme aux Loges-en-Josas

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)